



Programme National de l'Action Humanitaire
contre les Mines au Burundi

Meetings of the Standing Committees

April 23 - 27, 2007 - Geneva



Programme National de l'Action Humanitaire
contre les Mines au Burundi

*Stratégie Nationale de l'Assistance
aux Victimes en République du Burundi*

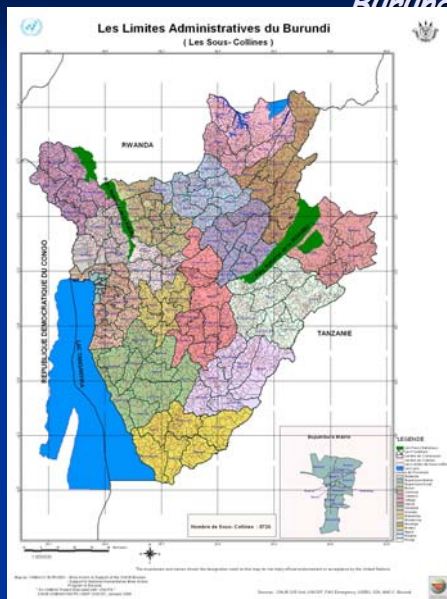


Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines
**Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes -
Burundi**

- Le Burundi est un pays d'Afrique Centrale et de l'Est avec 27.834 km² de superficie , 7,2 millions d'habitants , et une densité de 297 habitants au km². Il a été secoué par des conflits répétitifs qui aujourd'hui ont trouvé une heureuse issue grâce aux efforts conjugués de la population , des autorités nationale et de la communauté internationale.
- Le Burundi a ratifié le Traité d'Ottawa le 22 juillet 2003 ;le traité est entré en vigueur le 1er Avril 2004.
- Comme partout ailleurs la guerre a fait beaucoup de victimes qui méritent notre attention et leur reconnaissance comme êtres humains à part entière



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines
**Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes -
Burundi**



BURUNDI STRUCTURE
ADMINISTRATIVE

17 Provinces

129 Communes

2, 615 Collines

8, 725 Sous-Collines



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

***Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes -
Burundi***

SITUATION ACTUELLE

- Le Burundi est signataire depuis Avril 2007 de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et sera ratifiée selon la loi en vigueur;
- Le Burundi est engagé à promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque;
- Le Burundi ne fait pas de distinction ni de discrimination parmi les handicapés (de par la nature et/ou la cause de l'handicap).



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

***Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes -
Burundi***

SITUATION ACTUELLE

- Une enquête nationale pour identifier les handicapés a été entreprise avec le concours de l'ONG Handicap International Belgique au Burundi;
- Trois Provinces du Sud Est ont déjà été couvertes à savoir Makamba, Rutana et Ruyigi et les résultats partiels débouchent sur les conclusions suivantes:

Sur un échantillon de 2630 personnes handicapées identifiées

- **61% sont handicapés moteur;**
- **30% sont handicapés sensoriel;**
- **09% sont handicapés mental.**

Le handicap frappe principalement la tranche d'âge 6 - 30 ans



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

SITUATION ACTUELLE

- Sur les 2630 personnes handicapées identifiées dans les trois provinces, **680** sont des victimes de mines et de résidus explosifs de guerre soit un pourcentage de **26 %**;
 - Une constante se dégage :
 - **80%** des victimes de mines sont de sexes masculins;
 - 20% des victimes de mines sont de sexes féminins;
- Toute nature de handicap confondue, on obtient:**
- **57%** des personnes en situation de handicap (PSH) sont de sexes masculins
 - **43%** des personnes en situation de handicap (PSH) sont de sexes féminins;

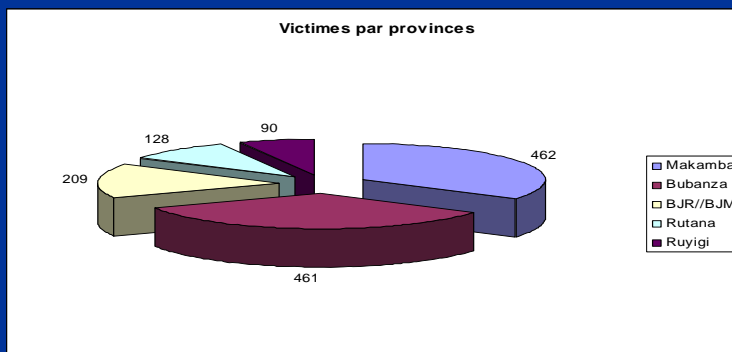


Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

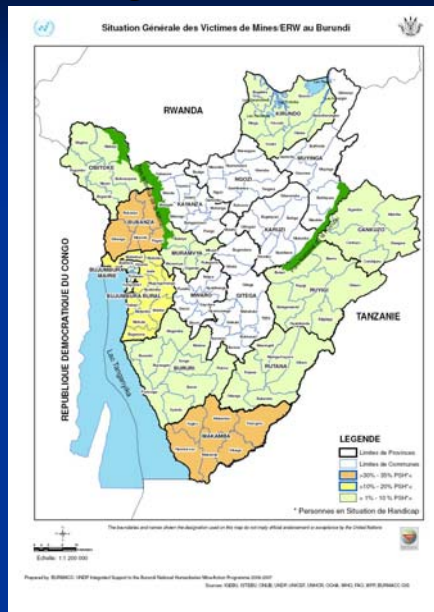
Situation Statistique des Victimes de Mines

- La population active est beaucoup plus touchée dans l'handicap en général que dans celui provenant des accidents par mines;
- Près de 1,500 victimes de mines et engins non explosés ont été recensés
- Les familles des handicapés ont de sérieux problèmes de subsistance puisque un des membres de la famille ne peut répondre aux besoins.





Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines
Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi



Situation Générale des Victimes par Provinces au 1er Avril 2007

Certaines provinces ont des victimes même si elles ne sont pas actuellement contaminées: la raison est que soit les victimes ont eu leur accident dans une autre province, soit les victimes ont fait exploser la seule mine existante.

- Le nombre de victimes n'est pas proportionnel au degré de contamination : la raison est la différence de densité des populations ainsi que la prise de conscience du danger par ces mêmes populations.
- Malgré la conscience du danger les populations l'affrontent pour trouver des moyens de subsistances.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines
Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

Tableau Comparatif « Zones Dangereuses - Victimes » par Provinces

No	Provinces	Niveau impact	Nb Zones suspectes (SHAs)	% SHAs	Nb Victimes	% Victimes
1	Ruyigi	Haut	66	28 %	90	6 %
2	Rutana	Haut	55	23 %	128	9 %
3	Bubanza	Haut	35	15 %	461	32 %
4	Makamba	Haut	34	14 %	462	33 %
5/6	Bujumbura Rural + Mairie	Haut	33	14 %	209	15 %



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

- La majorité des victimes se situe entre 1996 et 2003
- 34 % des victimes sont des enfants (1- 20 ans)
50 % sont des adultes entre 21 – 50 ans
- *Occupation: 75 % Agriculteurs*
11 % *Étudiants*
3 % *Militaires*

Au moment de l'accident:

- 27% participaient à des activités domestiques (collecte du bois de chauffage, prélèvement d'eau);
- 33% étaient en déplacement à pied;
- 11% participaient à des travaux agricoles ou/et gardaient les vaches et autres animaux domestiques;
- 10% étaient en opérations militaires.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

Conséquences des accidents par mines et résidus explosifs de guerre

84% des victimes ont été blessées;

16% des victimes sont décédées.

- 2/3 des victimes avaient déjà fréquenté la zone de danger avant l'accident
- 88% des victimes interrogées n'étaient pas conscientes du danger

50% des lésions se situent au niveau des membres inférieurs

20% des lésions se situent au niveau des membres supérieurs

La majorité des victimes ont un problème de mobilité et donc un besoin urgent de prothèses, béquilles et de chaises roulantes



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

État de l'assistance aux victimes au Burundi

- **Soins**: les ONGS sont responsables des soins sur le lieu de l'accident et leur transfert vers les Hôpitaux
la réanimation et le traitement chirurgical est fait au niveau du centre traumatologique des établissements médicaux
- **Réhabilitation** : Il existe quatre centres de réadaptation physique (CRP) et de rééducation fonctionnelle dans les quatre régions du pays;
La réintégration psychologique est faite pendant et après l'hospitalisation respectivement par des spécialistes et des ONGs.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

La Réintégration Sociale

- L'objectif du Gouvernement est de promouvoir l'attribution d'un logement décent aux handicapés en même temps qu'il encourage la création de petites identités d'entraide et d'appui aussi bien moral que matériel: C'est ainsi que l'on voit naître de petites fédérations et associations d'handicapés pour exécuter des activités génératrices de revenus grâce aux micro –crédits obtenus auprès des établissements bancaires.
- Le Gouvernement assure la promotion de produits d'importation en facilitant l'exonération de ces produits pour les activités domestiques et professionnelles par les personnes handicapés ou par les associations de personnes handicapées



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

Problèmes rencontrés

- Infrastructures insuffisantes pour l'exercice des activités;
- Financements insuffisants sinon inexistants pour élaborer et exécuter les micro-projets de développement;
- Manque d'équipement pour l'épanouissement social (sportif et autres activités culturelles);
- Besoins urgent en différentes formations pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) afin de répondre aux besoins des bénéficiaires et aussi à renforcer l'autonomie;
- Besoins de soins spécialisés en fonction du type et du degré de l'handicap;
- Difficulté de prioriser et intégrer l'handicap dans la politique globale de développement;
- Budget de l'état consacré aux handicapés reste extrêmement faible



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance aux Victimes - Burundi

La **Vision** du Programme de l'Action humanitaire contre les Mines au Burundi est l'égalité des chances à la réadaptation, la réhabilitation et la réintégration des victimes de guerre (les victimes de mines incluses) et leur pleine participation à la reconstruction socio-économique du pays

La **Mission** essentielle du Programme est de promouvoir, **avec eux**, les droits et la dignité des personnes en situation de handicap (PSH), les appuyer dans le développement de leurs conditions de vie et intérêts ainsi que leurs pleine réinsertion dans la société .



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes - Burundi

Objectifs Majeurs pour une Stratégie cohérente d'Assistance aux Victimes

- Mettre en place un système de coordination de l'Assistance aux victimes;
- Collecter les informations sur les victimes;
- Élaborer un programme d'Assistance aux victimes en s'appuyant sur ceux qui existent déjà;
- Promouvoir, plaider et faciliter le recrutement des personnes handicapées dans les instances et institutions nationales;
- Mobiliser plus de ressources pour l'Assistance aux victimes;
- Impliquer les victimes de mines et des résidus explosifs de guerre (REG) dans le Programme d'Éducation pour la Prévention des Accidents par Mines et engins non explosés (PEPAM);
- Impliquer les victimes dans la rédaction des rapports sur l'Assistance.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes - Burundi

Un programme cohérent pour l'Assistance aux victimes

Action	Partenaires d'exécution
Augmenter la capacité nationale en formant les formateurs; et Équiper les hôpitaux du matériel nécessaire.	Croix Rouge Nationale Ministère de la Santé publique.
Approche de proximité de la personne handicapée à travers la mise en place des programmes de réadaptation à base communautaire et d'un soutien aux organisations de personnes handicapées qui oeuvrent dans la réinsertion socioprofessionnelle	HIB - HIF - TPIO - Ministère de la Santé Publique Ministère de la Solidarité (MSDG) ONGs et Associations
Réhabilitation physique	Handicap International Belgium (HIB)
Assistance psychologique et psychosociale	HIB - HIF - TPIO - Ministère de la Santé Publique
Programme de Réintégration socio-économiques (Micro-Crédits.)	Ministères intéressés - ONGs et Associations
Élaborer et soumettre une politique nationale de l'assistance au handicap	Ministère de la Solidarité (MSDG) Union des Personnes Handicapés du Burundi
Les droits et capacités des personnes en situation de handicap sont reconnus par les communautés et les personnes en situation de handicap elles-mêmes	Ministère de la Solidarité (MSDG) Union des Personnes Handicapés du Burundi HIB - HIF - TPIO



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

*Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes -
Burundi*

Propositions

- La communauté internationale doit plaider pour une mise en œuvre rapide de la convention relative aux droits des Personnes Handicapées notamment en exigeant des lois nationales en faveur des Personnes handicapées;
- Les pays donateurs devraient augmenter les financements des projets pour handicapés surtout pour les pays en situation de post- conflits.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

*Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes -
Burundi*

Non seulement la vision du programme est d'obtenir un Burundi libre de mines et résidus explosifs de guerre pour 2008, où les conditions sécuritaires permettent le développement individuel et communautaire ,

mais aussi l'intégration des victimes de guerre dans une société qui reconnaît leurs droits et leurs besoins.



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes - Burundi

Conclusion

Même si quelques réalisations témoignent de la Volonté des partenaires pour la Réadaptation, la réhabilitation et la réinsertion socio-économique des personnes en situation de handicap, la tâche reste immense;

Chaque accident évité nous permet de progresser dans la mise en place des conditions d'une paix durable et productive.

j'invite toutes les âmes de bonne volonté pour nous aider à réaliser notre Objectif Principal d'avoir **intégré au moins 80% des personnes handicapés dans le développement pour une meilleure efficacité de la lutte contre la pauvreté pour l'année 2015.**



Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines

Stratégie Nationale de l'Assistance des Victimes - Burundi

Je vous remercie de votre attention

